


Syndicat Mixte Ouvert **CHARENTE NUMERIQUE**  
 31 boulevard Emile Roux  
 CS 60 000  
 16917 ANGOULEME Cedex 9  
 SIRET : 200 070 639 00014

Envoyé en préfecture le 07/12/2020  
 Reçu en préfecture le 07/12/2020  
 Affiché le   
 ID : 016-200070639-20201118-2020\_30\_CS-DE

## **DELIBERATION du Comité syndical de CHARENTE NUMERIQUE**

**Comité syndical du jeudi 18 novembre 2020**

<b>N° de délibération : 2020-30-CS</b>	
<b>CADRE :</b>	<b>Fonctionnement</b>
<b>OBJET :</b>	<b>Adoption du procès-verbal du Comité syndical du 18 juin 2020</b>

L'an deux mille vingt, le 18 novembre à 15H00, le comité syndical de Charente Numérique s'est réuni au siège du syndicat, sous la présidence de Monsieur Jacques CHABOT.

Membres	Présent(e)	Représenté(e)	Absent(e) non représenté(e)	Absent(e) représenté(e) par :
<b>Collège Département</b>				
M. Jérôme SOURISSEAU	<b>X</b>			
M. François BONNEAU		<b>X</b>		Pouvoir donné à M. Jacques CHABOT
M. Jacques CHABOT	<b>X</b>			
M. Didier JOBIT	<b>X</b>			
M. Jean-Paul ZUCCHI	<b>X</b>			
<b>Collège Région</b>				
M. Xavier BONNEFONT			<b>X</b>	
M. Mathieu HAZOUARD	<b>X</b>			
M. Jonathan MUÑOZ		<b>X</b>		Pouvoir donné à M. Mathieu HAZOUARD
<b>Collège SDEG 16</b>				
M. Jean-Michel BOLVIN	<b>X</b>			
M. François ELIE	<b>X</b>			
M. Jean-Pierre CHAMOULEAUD	<b>X</b>			
M. Patrick EPAUD	<b>X</b>			
M. Loïc DEAU	<b>X</b>			
Mme Séverine CAILLE	<b>X</b>			
M. Yannick LAURENT	<b>X</b>			
M. Alain BRIAND	<b>X</b>			
M. Didier BERTRAND	<b>X</b>			
M. Gérard SORTON	<b>X</b>			

Dix-sept délégués étant présents ou représentés, représentant quarante-trois droits de vote sur quarante-huit (89,6 % des droits de vote), le quorum est atteint et le Comité syndical peut valablement délibérer.

Le Comité syndical

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le rapport de présentation ;

Considérant que l'ensemble des documents (ordre du jour, rapports de présentation et tableaux récapitulant les décisions prises par le Président dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par le Comité syndical) nécessaire à la tenue de la séance du 18 juin 2020 ont été transmis aux élu(e)s lors des convocations le 12 juin 2020 ;

Considérant que les délibérations du dernier Comité syndical ont été transmises au contrôle de légalité et publiées par voie d'affichage ;

Considérant qu'il convient désormais que le Comité syndical soit saisi pour adopter le procès-verbal joint au présent rapport de la séance du 18 juin 2020.

**DECIDE d'approuver le procès-verbal du Comité syndical du 18 juin 2020.**

Résultats du vote :

Membres	Pour	Abstention	Contre	Non exprimé(e)
<b>Collège Département</b>				
M. Jérôme SOURISSEAU	X			
M. François BONNEAU (pouvoir donné à M. Jacques CHABOT)	X			
M. Jacques CHABOT	X			
M. Didier JOBIT	X			
M. Jean-Paul ZUCCHI	X			
<b>Collège Région</b>				
M. Xavier BONNEFONT				X
M. Mathieu HAZOUARD	X			
M. Jonathan MUÑOZ (pouvoir donné à M. Mathieu HAZOUARD)	X			
<b>Collège SDEG 16</b>				
M. Jean-Michel BOLVIN	X			
M. François ELIE	X			
M. Jean-Pierre CHAMOULEAUD	X			
M. Patrick EPAUD	X			
M. Loïc DEAU	X			
Mme Séverine CAILLE	X			
M. Yannick LAURENT	X			
M. Alain BRIAND	X			
M. Didier BERTRAND	X			
M. Gérard SORTON	X			

Monsieur Xavier BONNEFONT est absent, non représenté. Conformément aux modalités de vote statutaire, cette délibération est adoptée.

Le Président de Charente Numérique



**Jacques CHABOT**

**Procès verbal du Comité syndical de CHARENTE NUMERIQUE**  
**du 18 juin 2020**

<b>Date de la convocation :</b>	<b>12 juin 2020</b>
---------------------------------	---------------------

L'an deux mille vingt, le 18 juin à 14H00, le Comité syndical de Charente Numérique s'est réuni au siège du syndicat, sous la présidence de Monsieur Jacques CHABOT.

Membres	Présent(e)	Représenté(e)	Absent(e) non représenté(e)	Absent(e) représenté(e) par :
<b>Collège Département</b>				
Mme Marie Henriette BEAUGENDRE		<b>X</b>		Pouvoir donné à M. Jacques CHABOT
M. François BONNEAU	<b>X</b>			
M. Jacques CHABOT	<b>X</b>			
M. Didier JOBIT	<b>X</b>			
Mme Catherine PARENT	<b>X</b>			
<b>Collège Région</b>				
M. Xavier BONNEFONT			<b>X</b>	
M. Mathieu HAZOUARD	<b>X</b>			
M. Jonathan MUÑOZ		<b>X</b>		Pouvoir donné à Mme Joëlle AVERLAN
<b>Collège SDEG 16</b>				
M. Jean-Michel BOLVIN	<b>X</b>			
M. François ELIE			<b>X</b>	
M. Alain THOMAS			<b>X</b>	
M. Bernard DUPONT		<b>X</b>		Pouvoir donné à M. Jean-Paul ZUCCHI
M. Jean-Paul ZUCCHI	<b>X</b>			
M. Jean-Louis MARSAUD	<b>X</b>			
M. Joël PAPILLAUD	<b>X</b>			
M. Christian VIGNAUD	<b>X</b>			
M. Dominique de CASTELBAJAC	<b>X</b>			
M. Didier BERTRAND	<b>X</b>			
M. Gérard SORTON	<b>X</b>			

Pour cette séance, le Comité syndical est constitué de 13 élu(e)s présents et 3 délégué(e)s représentés, représentant un total de 42 voix pour les points 1, 2 de la séance (gouvernance et délégation du Comité syndical au Président) et les délibérations n° 2020-21-CS à n° 2020-28-CS.

Constatant que le quorum est atteint, le président du Syndicat, M. Jacques CHABOT, ouvre la séance à 14h00 et présente l'ordre du jour.

M. Didier JOBIT est désigné en qualité de secrétaire de séance.

## 1- Gouvernance du Syndicat Mixte Ouvert (SMO) :

Le second tour des élections municipales se tiendra le 28 juin 2020. Il va conduire au renouvellement de 11 délégués titulaires et de 11 délégués suppléants.

Il sera demandé aux futurs Conseils communautaires de désigner rapidement leurs délégués au Comité syndical de Charente Numérique et au Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz de la Charente (SDEG 16) d'entériner rapidement ces nominations de façon à permettre à Charente Numérique de pouvoir tenir un Comité Syndical dans les prochains mois avec les nouveaux élus.

Dans l'attente de la nomination des nouveaux délégués du collège "SDEG16", conformément aux statuts, les délégués en place continueront à siéger et à délibérer.

## 2- Délégation du Comité syndical au Président :

Le Président indique que le Comité syndical lui a délégué une partie de ses attributions et qu'il doit rendre compte de l'exécution des attributions ainsi déléguées.

C'est dans cet objectif que 3 tableaux (marchés publics, agrément des sous-traitants et opérations de mutualisation d'infrastructure) récapitulant les décisions prises par le Président dans les domaines mentionnés sur la période de mars à juin 2020 ont été transmis lors des convocations aux membres du Comité syndical le 12 juin 2020.

Les documents transmis n'appelant pas d'observations ni de réserves de la part de l'Assemblée, le Comité syndical prend acte des décisions prises par le Président de Charente Numérique dans le cadre de sa délégation générale de compétences, telles que mentionnées en annexe (cf : tableaux 1, 2 et 3) du présent procès-verbal.

### 3- Délibérations :

- Adoption du procès-verbal du Comité syndical du 10 mars 2020 (n° 2020-21-CS) :

Le président rappelle que le compte-rendu de séance a été transmis à l'ensemble des délégué(e)s avec les convocations.

#### **La délibération est adoptée à l'unanimité.**

- Avancement du projet FttH et avenants aux marchés n° 18001, 18002, 18003 et 18015 (n° 2020-22-CS) :

Le Président fait un rappel des principales caractéristiques des 4 marchés qui ont été notifiés en janvier et juin 2018 aux groupements Axione / Bouygues Energies et Services et Resonance / Sobeca / Somelec dans les conditions suivantes :

- Marché n° 18015 – Lot 1N (GrandAngoulême/La Rochefoucauld Porte du Périgord) confié au groupement Axione (mandataire)-Bouygues Energies et Services
- Marché n° 18001 – Lot 2 (Sud Charente) confié au groupement Resonance (mandataire)-Sobeca / Somelec
- Marché n° 18002 – Lot 3 (Ouest Charente) confié au groupement Axione (mandataire)-Bouygues Energies et Services
- Marché n° 18003 – Lot 4 (Nord-Ouest) confié au groupement Axione (mandataire)-Bouygues Energies et Services

Pour l'ensemble des lots, le périmètre du projet contractualisé, constituant la Phase 1 du projet FTTH de Charente Numérique, revêt les caractéristiques suivantes :

- Nombre de tronçons de collecte en fibre optique à construire : 34 ;
- Nombre de NRO : 29 ;
- Nombre de PM : 250 ;
- Nombre de prises FTTH : 110 315.

La partie forfaitaire des 4 lots qui ont été notifiés les 16 janvier 2018 (lots 2, 3 et 4) et 7 juin 2018 (lot 1N) représente 119 M€ avec des prises isolées qui sont réalisées sur Bordereau de Prix Unitaires. La durée des marchés est de 58,5 mois pour le lot 2 et de 39 mois pour les lots 3, 4 et 1N.

Le Président fait un point d'avancement pour chaque titulaire de marché au 15 juin 2020. S'agissant de Resonance, la collecte est quasiment terminée (NRO et tronçons de collecte). En revanche, 2 points de mutualisation (PM) sur 60 et 775 prises sur 25 057 sont commercialisés avec une fin de déploiement désormais prévue pour mars 2023.

Pour Axione, la collecte sera elle aussi rapidement terminée dans les prochaines semaines avec à ce jour 3 PM sur 190 (les 3 lots confondus) et 990 prises sur 84 500 qui sont commercialisés. Le nouveau planning prévoit une fin de déploiement courant été 2022.

Compte tenu du retard constaté et qui a été accentué par la crise sanitaire, il est nécessaire de prolonger la durée des marchés afin de permettre l'achèvement du RIP. Chaque Titulaire a remis un nouveau planning de déploiement post-Covid 19. Ces plannings sont encore en analyse côté Charente Numérique et des échanges à la marge doivent se poursuivre en juillet.

Le montant cumulé des pénalités atteint par les deux Titulaires et non appliqué à date, devra faire l'objet d'une remise partielle. Il est précisé que Charente Numérique devra conserver un bras de levier, tout en veillant à conserver des titulaires motivés pour livrer des prises.

Le tableau ci-après rappelle les enjeux au niveau de la négociation des nouveaux plannings et par voie de conséquence des avenants au marché :

Fin du Projet	CCAP & CCTP CN (66 mois)	Offre Titulaire rendue contractuelle	Projet d'avenant
Lot 1N	déc-23	sept-21	sept-22
Lot 2	juil-23	nov-22	juil-23
Lots 3&4	juil-23	avr-21	sept-22

Il est précisé qu'un travail important a été fait entre Charente Numérique, les titulaires des marchés et la SPL NATHD afin de fluidifier la livraison des livrables grâce à un travail d'harmonisation des règles techniques.

Le Président indique qu'Axione commencera à mettre en œuvre son modèle industriel à compter du mois de septembre avec une moyenne de 7/8 PM livrés tous les mois ce qui donne de la régularité en termes de livraison des prises.

Resonance a fourni un planning de livraison des PM par année avec un modèle de production qui n'est pas encore industriel et toujours des difficultés dans la livraison des études.

Le Président rappelle que des pénalités ont été appliquées à Axione et Resonance et que celles-ci ne seront pas annulées même si les titulaires respectent les échéances de leur nouveau planning. En revanche, si les échéances du nouveau planning ne devaient pas être respectées, de nouvelles pénalités seraient appliquées.

Suite à la présentation qui a été effectuée par le Président, il est proposé au Comité syndical :

- de prendre acte de l'état d'exécution des marchés publics de conception-réalisation notifiés au groupement Axione / Bouygues Energies et Services et au groupement Resonance-Sobeca-Somelec ;
- de prendre acte de la nécessité d'engager des négociations avec les titulaires des marchés visés ci-dessus, en vue :



- d'allonger la durée de ces marchés et d'en traiter les conséquences notamment en termes de pénalités de retard applicables,
- de négocier le cas échéant l'encours des pénalités de retard applicables,
- ou encore de purger toutes questions annexes posées dans l'exécution de ces marchés ou la rédaction des pièces contractuelles, selon les spécificités de chaque lot,

et ce afin de garantir la poursuite et l'achèvement de la Phase 1 du projet FTTH de Charente Numérique dans les meilleures conditions ;

- d'autoriser le Président à engager des négociations avec les titulaires des marchés susvisés avec, en cas d'accord entre les parties, la perspective de la conclusion d'avenant à ces marchés ;
- d'autoriser le Président à prendre et signer tous les actes et documents et procéder à toutes les formalités utiles, afférents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

### **La délibération est adoptée à l'unanimité.**

- Programme de souscription des emprunts et avenant au contrat de prêt conclu entre Charente Numérique et Arkéa Banques Entreprises et Institutionnels (n° 2020-23-CS) :

Le Président rappelle les caractéristiques des emprunts qui ont été souscrits par Charente Numérique au titre de la participation du SDEG16 et de ses membres les EPCI mais également de l'autofinancement. Il est ainsi précisé que :

- l'emprunt n° 1 de 14,5 millions d'euros a été souscrit avec la Banque Postale pour une durée de 30 ans (2 contrats de prêt de 9,5 millions d'euros (taux fixe de 1,90 % avec 3 036 046,41 euros de charges d'intérêts) et de 5 millions d'euros (taux fixe de 2,01 % avec 1 670 552,36 € de charges d'intérêts)). Il est signalé que ces 2 contrats de prêt ont fait l'objet d'une cession sans modification des termes des contrats les 12 décembre 2018 et 9 septembre 2019 au profit de la Caisse Française de Financement Local (CAFFIL) ;
- l'emprunt n° 2 de 14 millions d'euros a été souscrit avec Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels pour une durée de 30 ans (2 tranches d'amortissement de 5,3 millions d'euros (taux fixe de 2,02 % avec 1 780 082,80 euros de charges d'intérêts) et de 8,7 millions d'euros (taux fixe de 2,10 % avec 3 048 446,40 € de charges d'intérêts) ;
- l'emprunt n° 3 de 13,5 millions d'euros a été souscrit avec la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes pour une durée de 20 ans (taux fixe de 1,69 % avec 2 766 318,76 euros de charges d'intérêts) ;
- l'emprunt n° 4 n'a pas été contracté.

Au jour du présent Comité, sur 42 millions d'euros d'emprunts, 33,3 millions d'euros ont d'ores et déjà été levés et il est proposé, s'agissant de l'emprunt n° 2, au regard de la crise sanitaire lié au Covid19 à laquelle nous sommes confrontés



et du retard dans les travaux qui va en découler, de décaler d'une année soit au 30 juin 2021 la date de consolidation de la 2<sup>ème</sup> tranche d'amortissement de 8,7 millions d'euros de l'emprunt n° 2 souscrit auprès de Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels ;

Les conditions de réaménagement de l'emprunt n° 2 pour la mise en œuvre de la 2<sup>ème</sup> tranche d'amortissement sont les suivantes :

Phase de mobilisation	<p>Durée : prolongée d'un an soit jusqu'au 30 juin 2021</p> <p>Conditions financières : TI3M flooré à 0 % + 0,59 %</p> <p>Base de calcul : exacte / 360</p> <p>Périodicité : trimestrielle</p>
Phase d'amortissement	<p>Durée : 30 ans avec une date de consolidation au 30 juin 2021</p> <p>Périodicité : trimestrielle</p> <p>Amortissement : progressif</p> <p>Conditions financières : taux fixe de 2,23 % (contre 2,10 % prévus initialement) avec une commission d'engagement supplémentaire de 0,02 % (1 740 €) en plus des 0,1 % (8 700 €)</p> <p>Charges d'intérêts pour 8,7 M€ : 3 255 584,20 € (contre 3 048 446,40 € prévus initialement) soit 207 137,80 € supplémentaires de charges d'intérêts</p>

M. Jean CARRUETTE, Directeur de Charente Numérique présente les échéances de remboursement des emprunts par le SDEG16 qui appellera les participations des EPCI. Il précise que le décalage d'une année du dernier appel de fonds de l'emprunt n° 2 permettra de diminuer les montants demandés aux EPCI par le SDEG16 en 2020 et en 2021.

### **La délibération est adoptée à l'unanimité.**

- Décision modificative n° 1 du Budget Principal (n° 2020-24-CS) :

Le Président fait un point sur le contentieux qui oppose Charente Numérique à la SARL FM Projet.

Ce contentieux fait suite à la résiliation en 2017 par Charente Numérique d'un accord cadre à bon de commande portant sur une mission de maîtrise d'œuvre sur la montée en débit filaire. Cette résiliation a été motivée par une modification substantielle du programme d'aménagement numérique avec le passage en tout FTTH décidé par l'ensemble des partenaires du programme d'aménagement numérique très haut débit.

Une demande de versement d'une indemnité de 140 810 € par FM Projet soit 25% de la marge bénéficiaire nette était revendiquée par rapport au montant minimum

de commande prévu au marché et déduction faite des paiements effectués (563 240 €).

Le jugement du TA de Poitiers du 10 juin 2020 condamne le syndicat à verser à FM Projet :

- 55 500 € (environ 10 % de la marge bénéficiaire nette selon le rapporteur public), somme assortie des intérêts au taux légal à compter du 21 février 2018,
- 1 200 € au titre de l'art. L. 761-1 du code de justice administrative.

Le Président propose au Comité syndical de ne pas faire appel du jugement du TA Poitiers et les membres du Comité syndical approuve cette proposition.

Le Président et M. Jean CARRUETTE détaillent la présentation du diaporama de la DM1 du Budget Principal (compétence de création, exploitation et commercialisation d'un réseau très haut débit sur le territoire du Département de la Charente) effectuée en séance.

Le Président attire l'attention des membres du Comité syndical sur le montant inscrit sur le compte d'attente pénalités FTTH. RESONANCE est sous le coup de l'application d'une 2<sup>ème</sup> série de pénalités s'il n'arrive pas à honorer leurs obligations de résultats s'agissant du planning de livraison des PM et des prises optiques.

La section de fonctionnement du budget principal est désormais établie à 3 231 938 € pour la DM1 (3 336 005 € au BP 2020). Elle est découpée en 3 parties avec le fonctionnement du Syndicat, le financement du FttH par les EPCI qui fait suite aux 2 emprunts qui ont été contractés par le Syndicat auprès de la Banque Postale (emprunt cédé depuis à la Caisse Française de Financement Local (CAFFIL)) et Arkéa ainsi que le financement du réseau des 3 ex CdC dont la propriété a été transféré en 2018 par le SDEG 16 au bénéfice de Charente Numérique.

M. Jean CARRUETTE détaille les dépenses et les recettes de fonctionnement du syndicat Charente Numérique qui sont établies à 1 659 751 € en DM1 (1 569 751 € au BP 2020) conformément à la répartition ci-après :

	Montant des dépenses
Frais de structure	131 100 €
Frais de personnel	632 000 €
AMO et autres charges	60 000 €
Intérêts de l'emprunt autofinancement	228 150 €
Pénalités GC BLO	30 000 €
Amortissements divers	30 500 €
Redevance ARCEP licence radio	68 001 €
GC BLO d'Orange	380 000 €
Dépenses exceptionnelles suite au jugement du TA de Poitiers (FM Projet/CN)	70 000 €

Montant des recettes	
1 197 219 €	Participations statutaires
1 500 €	Recette FttH R1
48 000 €	Redevance Orange poteaux
283 032 €	Excédent 2019
30 000 €	Remboursement pénalités GC BLO par les entreprises
100 000 €	Reprise de provision
<b>1 659 751 €</b>	<b>Total</b>

Provision en cas d'appel	30 000 €
<b>Total</b>	<b>1 659 751 €</b>

M. CARRUETTE précise que du fait du contentieux avec FM Projet et du jugement du TA de Poitiers une reprise de provision a été intégrée en recette avec 70 000 € qui sont inscrit pour payer les indemnités suite au jugement ainsi que 30 000 € de provision qui sont maintenus en cas d'appel. Une baisse de 100 000 € des redevances poteaux versées par Orange est proposée. Elle est compensée en grande partie par une augmentation des participations statutaires des membres du syndicat. Cette baisse s'explique par un fléchissement de nos capacités de déploiement liés à la crise sanitaire et donc un décalage important dans l'encaissement de ses recettes.

Le 2<sup>ème</sup> volet du budget de fonctionnement concerne le financement de la fibre optique jusqu'à l'abonné (FTTH) par les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI). Il diminue avec un total de 881 501 € en DM1 (1 075 568 € au BP 2020) de remboursement des emprunts (dont 380 150 € (469 486 € au BP 2020) d'intérêt et de commission d'engagement et 501 351 € (606 082 € au BP 2020) de remboursement du capital).

Cette baisse s'explique par le report d'une année de l'appel de fonds de 8,7 M€ s'agissant de l'emprunt n° 2 conclu entre Charente Numérique et Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels, étant précisé qu'il est également proposé par le Président de Charente Numérique d'affecter sous forme de recettes exceptionnelles une partie des pénalités qui ont été notifiées aux groupements d'entreprises titulaires des marchés FTTH (250 054 € en DM1 avec 400 054 € lors du BP 2020), soit une participation des EPCI pour 2020 de 631 447 € en DM1 (675 514 € au BP 2020).

Le Président souhaite tenir compte de l'impact de la crise sanitaire et diminuer la participation des EPCI via le SDEG16.

Il précise que les pénalités sont temporaires jusqu'au Décompte Général Définitif (DGD) et que ces pénalités ne correspondent qu'à une quote part du montant total qui a été notifié aux titulaires.

Le 3<sup>ème</sup> et dernier volet concerne le réseau des 3 ex CdC pour un montant de 690 686 € :

	Montant des dépenses
Financement section d'investissement	7 779 €
Trop perçu des coûts d'exploitation 2019	53 417 €

Montant des recettes	
61 196 €	Partie excédent 2019

Location Orange GC BLO	34 000 €
------------------------	----------

49 050 €	Redevance PRM Orange
----------	----------------------

EDF	32 000 €
Maintenance et entretien du réseau	20 000 €
Amortissement dépenses réseau des 3 ex CdC	543 490 €
<b>Total</b>	<b>690 686 €</b>

26 000 €	Recettes commerciales
23 605 €	Participation du GrandAngoulême
530 835 €	Amortissement subvention réseau des 3 ex CdC
<b>690 686 €</b>	<b>Total</b>

Il n’y a aucune modification sur ce volet en DM1 par rapport au BP 2020 voté en début d’année.

M. Jean CARRUETTE présente la section d’investissement du budget principal qui est désormais établie à 55 354 000 € pour la DM1 (68 970 000 € au BP 2020). La répartition présentée dans le diaporama est la suivante :

	Montant des dépenses
Remboursement du principal emprunt EPCI	501 351 €
Raccordement des ZA du réseau des 3 ex CdC	7 779 €
Amortissement réseau des 3 ex CdC	530 835 €
Petit matériel informatique, site web	70 000 € (30 000 € au BP 2020)
Augmentation capital SPL	375 000 €
Inclusion Numérique	260 000 € (300 000 € au BP 2020)
Mutualisation	500 000 €
Travaux spécifiques FTTH 2020 (solde J1, J2, partie J3)	18 896 722 € (32 407 991 € au BP 2020)
Report travaux FTTH 2019	34 212 313 €
<b>Total</b>	<b>55 354 000 €</b>

Montant des recettes	
509 130 €	Autofinancement provenant de la section de fonctionnement
543 490 €	Amortissement réseau des 3 ex CdC
30 500 €	Amortissements matériel
300 000 €	Résorption des avances
5 535 764 €	Fonds de concours du Département
6 964 360 € (dont 187 500 € pour le capital de la SPL - 9 369 861 € au BP 2020)	Fonds de concours de la Région
6 951 188 € (9 356 688 € au BP 2020)	Subvention FSN
0 € (dernier appel de fonds - 8 700 000 € au BP 2020)	Emprunts EPCI et Charente Numérique
34 212 313 €	Report investissement 2019
307 255 €	Couverture du déficit constaté en 2019 en investissement
<b>55 354 000 €</b>	<b>Total</b>

Cette baisse importante de 13 616 000 € s’explique en dépenses d’investissement par un calendrier de réalisation des travaux moins important et en recette d’investissement par une absence d’appel de fonds pour l’emprunt n° 2 et une

diminution des fonds de concours de la Région et de l'aide de l'Etat via le Fonds pour la Société Numérique. M. CARRUETTE précise que des investissements vont être fait sur le réseau radio Wimax Alsatis afin de maintenir sur des points hauts spécifiques un minimum de service en attendant l'arrivée de la fibre optique sur les territoires concernées.

Il existe deux autorisations de programme (AP) en section d'investissement : « FTTH » et « résorption des zones d'ombres internet ».

S'agissant de l'AP « FTTH », il est proposé de modifier les montants en tenant compte de la diminution de la section d'investissement.

Sur ces bases, il est proposé de diminuer le montant de l'autorisation de programme de 13 511 268,36 € et de voter 53 326 814,81 € de crédits de paiement pour 2020 conformément au tableau suivant :

<b>1 -AP FttH (HT)</b>	Montant réalisé	CP 2020	CP 2021	CP ultérieures
<b>157 781 000 €</b>	23 926 526,05 €	53 326 814,81 €	57 530 539,02 €	22 997 120,12 €

L'AP « résorption des zones d'ombres internet » fait l'objet d'un ajustement avec une diminution de 10 000 € des crédits de paiement pour 2020 conformément au tableau ci-après :

<b>2 - AP ZO haut débit</b>	Montant réalisé	CP 2020	CP ultérieures
<b>3 600 000 €</b>	2 509 106,34 €	290 000,00 €	800 893,66 €

Il est précisé que les crédits de paiement 2020 intègrent les crédits consacrés au réseau TD-LTE construit par Nomotech, à l'installation des équipements et au démontage de certains points hauts du réseau wifi exploité par Alsatis ainsi que les aides qui pourront être accordées aux administrés au titre de l'inclusion numérique.

### **La délibération est adoptée à l'unanimité.**

- Convention de mise à disposition des agents du Département de la Charente à Charente Numérique (n° 2020-25-CS) :

Le Président indique qu'il est proposé le renouvellement des conventions de mise à disposition de 3 agents du Département :

- Poste de Responsable administratif et Financier pour 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020 ;
- Poste de Chef de projet pour 2 ans et 4 mois à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020 ;
- Poste de Cadre de gestion comptable pour 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020.

Le comité syndical est également informé de la fin de la mise à disposition au 1<sup>er</sup> juillet 2020 pour un agent qui réintègre les services du Département.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

- Convention annuelle de mise à disposition de moyens entre Charente Numérique et le Département de la Charente (n° 2020-26-CS) :

Le Président rappelle qu'au titre de son soutien en tant que membre adhérent, le Département met à disposition de Charente Numérique des moyens de fonctionnement en personnel, locaux, mobilier, véhicules, parking et prestations (imprimerie, affranchissements) ;

L'ensemble de ces moyens mis à disposition pour l'année 2020 par le Département représente une valeur de 293 158,80 € et la convention jointe au projet de délibération détaille l'ensemble des moyens mis à disposition pour 2020 par le Département à Charente Numérique. Le Président précise que M. François BONNEAU ne prend pas part au vote.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

- Convention cadre Charente Numérique – ENEDIS pour la mutualisation des travaux (n° 2020-27-CS) :

Il est rappelé que le réseau FTTH déployé par Charente Numérique s'appuie sur les infrastructures existantes d'Orange en premier lieu et d'ENEDIS en second lieu.

Environ 18 % du tracé du réseau FTTH nécessitera des Travaux de Génie Civil. Dans ce cadre, toute opportunité de mutualisation de travaux avec un Tiers sur une portion donnée est analysée avec intérêt.

En juin 2017, ENEDIS et Charente Numérique ont signé une convention cadre pour 3 ans afin de partager des projets d'enfouissement menés sous maîtrise d'ouvrage ENEDIS, auxquels Charente Numérique souhaiterait participer.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver le renouvellement de la convention d'enfouissement mutualisé avec ENEDIS pour 3 années supplémentaires.

Le Président rappelle que si la mutualisation reste la règle, il est important que les coûts de mutualisation d'enfouissement ne soit pas plus cher que les coûts de génie civil d'enfouissement de la fibre optique par Charente Numérique.

M. Didier JOBIT indique que cette convention est importante car elle permet de supprimer des obstacles latéraux potentiellement dangereux.

Le Président informe le Comité syndical qu'une expérimentation va se dérouler dans les prochaines semaines avec la réalisation de micro-tranchée. Cela pourra permettre de faire des travaux en souterrain pour un coût équivalent à ce qui peut se faire pour un déploiement de la fibre optique en aérien.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

- Protocole expérimental pour les raccordements longs entre Charente Numérique et la SPL NATHD (n° 2020-28-CS) :

Charente Numérique a confié par Délégation de Service Public, l'exploitation et la commercialisation du réseau à la SPL NATHD.

Dans ce cadre, la SPL a signé des contrats de commercialisation avec les 4 Fournisseurs d'Accès Internet nationaux (Orange, SFR, Free, Bouygues Telecom). Actuellement, ce contrat limite la réalisation des raccordements à une distance maximale de 150 mètres linéaires entre le PBO et la prise installée dans la maison.

L'objet de cette expérimentation est le suivant :

- Orange a accepté une expérimentation visant à accroître le potentiel de clients éligibles à leurs offres ;
- Moyennant un surcout de 490 € forfaitaire par raccordement, Orange accepte dans cette expérimentation de réaliser des raccordements jusqu'à 500 mètres linéaires ;
- Il vous est proposé que cette expérimentation mise en place par la SPL puisse se tenir sur le réseau Charente Numérique.

M. Mathieu HAZOUARD rappelle qu'il est important de faire attention à la qualité des raccordements effectués par certains prestataires et que ce protocole doit permettre pour les raccordements longs d'instaurer des règles qui permettront la réalisation d'un raccordement dans les règles de l'art.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

#### 4- Point sur le déploiement FTTH et sur la commercialisation :

- Plan de continuité d'activités de Charente Numérique et des titulaires des marchés FTTH :

Le président indique que pendant la période de crise sanitaire, Charente Numérique a maintenu son activité avec :

- Du 18 mars au 4 mai, 9 agents en télétravail et un arrêt maladie ;
- Le maintien de l'activité administrative et financière (courrier, paie, mandatement factures) ;
- Le maintien en visioconférence des comités de suivi Axione et Résonance ;
- Le maintien du contrôle des livrables études en provenance des 2 titulaires ;
- L'arrêt des opérations de recettes terrain ;
- Une reprise le 11 mai à 50 % présentiel/50 % télétravail et un retour du présentiel à 100 % en juillet.

Pour ce qui concerne les titulaires des marchés, l'activité a été encadrée par l'ordonnance n° 2020-319 du 25 mars 2020 relative à la commande publique et l'approbation par les ministères concernés du guide OPPBTB (Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics) le 2 avril 2020.



Elle s'est traduite concrètement pour Résonance par :

- Un arrêt de chantier du 18 mars au 25 avril ;
- Un maintien activité Bureau d'Etudes, mise à profit pour tenir plusieurs réunions avec la direction de Résonance / le Bureau d'Etudes de Résonance / LFNA / Charente Numérique ;
- Une reprise partielle progressive à compter du 27/04 avec 15 % d'activité normale au démarrage.

Pour ce qui concerne Axione, il y'a eu :

- Un arrêt de chantier dès le 18 mars ;
- Un maintien activité soutenue côté Bureau d'Etudes ;
- Une reprise partielle, uniquement Sous-Traitants, à compter du 14 avril ;
- Reprise équipes Axione au 4 mai ;
- Une productivité à date de 70 %.

M. Jean CARRUETTE précise que tous les arrêts de chantiers (collecte, transport, desserte, raccordement) ont été fait en concertation et d'un commun accord avec la SPL NATHD. Le réseau a continué à être supervisé et les actions destinées à assurer une maintenance curative ont été réalisées.

Les surcoûts engendrés par la crise sanitaire devront être traités dans le cadre d'avenants.

- Déploiement du réseau FttH : NRO et collecte

Un point est effectué par le Président sur les éléments d'architecture du réseau FttH en cours de déploiement. Tous les Nœuds de Raccordement Optique (NRO) ont été recettés et vont être transférés pour exploitation à la SPL NATHD.

Sur 34 tronçons de collecte, 25 sont terminés (18 ont été recettés) et 9 sont en cours de réalisation. La collecte de tous les NRO sera achevée en septembre prochain.

- Déploiement du réseau FttH : le point par groupement d'entreprises

M. Jean CARRUETTE souligne que l'existence du réseau de collecte va permettre aux administrés et aux entreprises d'avoir accès à des offres concurrentielles proposées par un nombre significatif d'opérateur de services.

L'absence de réseau de collecte signifie qu'il n'y a pas de service activé pouvant être fournie à des opérateurs clients. Pour pouvoir faire venir le maximum d'opérateur sur le réseau, il faut un réseau de collecte. Il y'a en Charente 2 points de sortie du réseau de collecte (1 au nord : Ruffec et 1 au sud : Chalais). Désormais, grâce à l'existence de ce réseau de collecte, les Zones Arrières de Point de Mutualisation (ZAPM) pourront être activées dès qu'elles auront été réceptionnées.

M. Mathieu HAZOUARD considère que la présence d'un réseau de collecte sous maîtrise publique est fondamentale pour desservir des sites prioritaires par exemple éducatifs, de santé.

M. Jean CARRUETTE précise que le réseau de collecte fait 650 km dont 250 km de génie civil essentiellement réalisé sur les routes départementales.

M. Jean CARRUETTE fait un point sur le groupement AXIONE/BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES (BES) qui est titulaire des lots 3 (Ouest), 4 (Nord-Ouest) et 1N (Grand Angoulême, La Rochefoucaud - Porte du Périgord).

Les travaux de la collecte seront bientôt terminés, ce qui va libérer des équipes pour les travaux des ZAPM (distribution). L'entreprise a augmenté sa capacité d'intervention en termes de création de Génie Civil (GC) et de remplacement de poteaux. La livraison de ZAPM semble enfin s'industrialiser. 3 ZAPM sont livrées simultanément sur juin, et 4 sont annoncées sur juillet. Le 3<sup>ème</sup> trimestre s'annonce très riche en livraison de prises avec une accélération pour atteindre le rythme cible de 8 ZAPM/mois fin 2020.

Il faudra toutefois rester extrêmement vigilant sur la qualité des livrables études (EXE, DOE) et très contrôlant sur les conventionnements (immeubles et façades). Le groupement, en prévision des discussions sur l'avenant, souligne les surcoûts engendrés sur 2020 par la crise sanitaire.

M. le Président insiste sur les difficultés que peuvent occasionner le refus de conventionnement qui peut bloquer le déploiement du réseau de distribution optique.

Un point est également fait sur le groupement Resonance/Sobeca/Somelec qui a nommé un nouvel interlocuteur pour dialoguer avec la Direction de Charente Numérique. Ce changement bilatéral d'interlocuteurs permet de reconstruire une relation qui était devenu compliquée.

L'entreprise reste performante dans ses points forts : Création de Génie Civil, création de réseau « point à point » (collecte & transport). Elle est parvenue avec beaucoup de mal à faire valider deux DOE de ZAPM pendant le mois de mai : complétude de BG06 et nouvelle ZAPM CL01.

Resonance progresse donc, mais lentement avec des travaux de qualité. Sa capacité à accélérer reste cependant insuffisante dans le domaine des études et dans celle de la production de prises.

Au final, M. Jean CARRUETTE donne aux membres du Comité syndical les perspectives de livraison en nombre de prises optiques avec :

- Fin 2020 : Entre 12 000 et 15 000 prises ;
- Fin 2021 : + 35 000 à + 40 000 prises soit en cumul de 47 000 à 55 000 prises ;
- Fin 2022 : + 48 000 à + 50 000 prises soit en cumul de 95 000 à 105 000 prises ;
- Mi 2023 : + 5 000 prises soit 110 000 prises cumulées.

- Prochaines ouvertures commerciales et sites prioritaires :

Le Président donne la liste des ZAPM qui seront ouvertes en juin et juillet 2020 avec une ZAPM prévue pour le lot 2, 2 pour le lot 3, 5 pour le lot 4 et 1 pour le lot 1N. Les deux ZAPM déjà commercialisées (BG06 et CN11) feront l'objet d'une complétude.

Il indique également que les premiers sites prioritaires seront éligibles à la fibre en juin et juillet.

- Point commercial (au 8 juin 2020) :

M. Jean CARRUETTE fait un point sur les résultats commerciaux constatés sur les Départements dont les syndicats sont actionnaires de la SPL NATHD.

Lorsqu'on regarde les années de démarrage des projets, on constate que Charente Numérique n'a pas plus de retard que les 6 autres Départements.

Le Président souligne la complexité de ce type de projet avec l'ensemble des syndicats adhérents de la SPL NATHD qui doivent faire face aux mêmes difficultés.

M. Mathieu HAZOUARD souligne la qualité des relations entre Charente Numérique et la SPL NATHD. Il considère que Charente Numérique a franchi une étape importante à travers la construction du réseau de collecte et que les taux de commercialisation constatés au niveau départemental sont supérieurs au taux constatés sur le plan national.

Le Président indique que 3 ZAPM (5 communes : Bors, La Faye, Chantillac, La Chèvrerie, Aigre, soit 966 prises) sont ouvertes à la commercialisation. Orange représente 82 % des commandes effectuées auprès des opérateurs. Free a également ouvert en Charente ainsi que Bouygues télécom.

Les opérateurs alternatifs représentent 14 % de part de marché.

## 5- Questions et observations diverses :

M. Joël PAPILLAUD interroge le Président pour savoir comment un administré doit procéder suite à la résiliation de son contrat. Le Président indique que cette situation s'explique par la mise en service d'une ZAPM sur le même territoire et que l'opérateur devrait normalement basculer vers une offre fibre optique.

M. le Président précise que le site internet a été mis à jour.

M. Didier BERTRAND souhaite savoir pourquoi des implantations de poteaux ont été effectués au sein de Cœur de Charente à 10 cm de poteaux existants qui étaient neufs. M. Jean CARRUETTE explique que vraisemblablement les calculs de charge qui sont effectués sur les poteaux existants ont conclu qu'ils ne pouvaient pas supporter la pose des câbles optiques et qu'afin d'éviter un coût trop important pour un changement de poteau, un poteau aérien opérateur a été implanté à proximité. Cette situation est réellement problématique et Charente Numérique préfère éviter ce type de désagrément en privilégiant les travaux de petit génie civil.

Malheureusement, il peut arriver que cette solution soit à court terme la seule alternative possible pour permettre la réalisation des travaux. Une expérimentation est en cours (micro tranchée) pour peut-être remédier à ce type de situation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h10.

Envoyé en préfecture le 07/12/2020

Reçu en préfecture le 07/12/2020

Affiché le


**Annexe n° 1 du procès verbal du 18 juin 2020 - Délégation du Comité syndical au Président de Charente Numérique : suivi des marchés**

ID : 016-200070639-20201118-2020\_30\_CS-DE

Année	N° du marché	Date	Titulaire et code postal	Objet du marché	Type de marché	Mode de passation	Montant	Observations
2020	18001	17/03/2020	RESONANCE (69480)	Bon de commande n° 17 : raccordement POP Rouffiac	Travaux	-	6 011,00 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18001 (marché de conception réalisation FttH/FtE - Lot 2 : sud du département)
2020	18001	17/03/2020	RESONANCE (69480)	Bon de commande n° 18 : prises supplémentaires de la ZAPM CL01	Travaux	-	4 500,00 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18001 (marché de conception réalisation FttH/FtE - Lot 2 : sud du département)
2020	18001	14/05/2020	RESONANCE (69480)	Bon de commande n° 19 : concernant la reprise des loaves des chambres satellite des transports CL05/BR05/BG05/UB04	Travaux	-	102 064,64 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18001 (marché de conception réalisation FttH/FtE - Lot 2 : sud du département)
2020	18001	14/05/2020	RESONANCE (69480)	Bon de commande n° 20 : concernant la réalisation des prises complémentaires de la ZAPM BG05	Travaux	-	48 977,20 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18001 (marché de conception réalisation FttH/FtE - Lot 2 : sud du département)
2020	18001	14/05/2020	RESONANCE (69480)	Bon de commande n° 21 : concernant la réalisation des prises complémentaires de la ZAPM CL05	Travaux	-	13 727,16 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18001 (marché de conception réalisation FttH/FtE - Lot 2 : sud du département)
2020	18001	14/05/2020	RESONANCE (69480)	Bon de commande n° 22 : concernant la réalisation des prises complémentaires de la ZAPM CL06	Travaux	-	30 775,02 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18001 (marché de conception réalisation FttH/FtE - Lot 2 : sud du département)
2020	18001	20/05/2020	RESONANCE (69480)	Bon de commande n° 23 : contrôle des PEHD de BG06	Travaux	-	792,00 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18001 (marché de conception réalisation FttH/FtE - Lot 2 : sud du département)
2020	18002	03/04/2020	AXIONE (92240)	Avenant n° 2 au marché conception réalisation FttH/FtE (Lot 3 : ouest du Département)	Travaux	-	-	Le montant du marché est de 23 850 944,80 € HT. L'avenant n° 2 a pour objet de compléter le Bordereau de Prix Unitaires.
2020	18002	10/04/2020	AXIONE (92240)	Bon de commande n° 5 : bilan hydrocurages et blocages	Travaux	-	121 745,25 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18002 (marché de conception réalisation FttH/FtE - Lot 3 : ouest du département)
2020	18002	17/04/2020	AXIONE (92240)	Bon de commande n° 6 : élagage sur communes de Hiersac et d'Echallat	Travaux	-	4 375,00 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18002 (marché de conception réalisation FttH/FtE - Lot 3 : ouest du département)
2020	18002	17/04/2020	AXIONE (92240)	Bon de commande n° 7 : réalisation VIE - ODP009	Travaux	-	1 114,80 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18002 (marché de conception réalisation FttH/FtE - Lot 3 : ouest du département)
2020	18002	24/04/2020	AXIONE (92240)	Bon de commande n° 8 : prises isolées RICH-RI09	Travaux	-	13 115,18 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18002 (marché de conception réalisation FttH/FtE - Lot 3 : ouest du département)
2020	18002	24/04/2020	AXIONE (92240)	Bon de commande n° 9 : prises isolées RICH-RI10	Travaux	-	24 953,55 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18002 (marché de conception réalisation FttH/FtE - Lot 3 : ouest du département)
2020	18002	24/04/2020	AXIONE (92240)	Bon de commande n° 10 : prises isolées HIER-HI08	Travaux	-	9 369,07 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18002 (marché de conception réalisation FttH/FtE - Lot 3 : ouest du département)
2020	18002	20/05/2020	AXIONE (92240)	Bon de commande n° 11 : pose AEOP-HI08	Travaux	-	612,60 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18002 (marché de conception réalisation FttH/FtE - Lot 3 : ouest du département)
2020	18003	03/04/2020	AXIONE (92240)	Avenant n° 2 au marché conception réalisation FttH/FtE (Lot 4 : nord-ouest du Département)	Travaux	-	-	Le montant du marché est de 29 860 532,45 € HT. L'avenant n° 2 a pour objet de compléter le Bordereau de Prix Unitaires.
2020	18003	13/03/2020	AXIONE (92240)	Bon de commande n° 2 : CN11 - création de Génie Civil Crémoux	Travaux	-	1 472,80 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18003 (marché de conception réalisation FttH/FtE - Lot 4 : nord-ouest du département)

Envoyé en préfecture le 07/12/2020

Reçu en préfecture le 07/12/2020



Affiché le

ID : 016-200070639-20201118-2020\_30\_CS-DE

Année	N° du marché	Date	Titulaire et code postal	Objet du marché	Type de marché	Mode de passation	Montant	
2020	18003	10/04/2020	AXIONE (92240)	Bon de commande n° 3 : CN11 - travaux d'infrastructure	Travaux	-	6 836,30 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18003 (marché de conception réalisation FtH/FtE - Lot 4 : nord-ouest du département)
2020	18003	10/04/2020	AXIONE (92240)	Bon de commande n° 4 : travaux grillage NRO VDBL	Travaux		3 903,90 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18003 (marché de conception réalisation FtH/FtE - Lot 4 : nord-ouest du département)
2020	18003	10/04/2020	AXIONE (92240)	Bon de commande n° 5 : travaux affaire CREMOUX CN11	Travaux		2 239,80 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18003 (marché de conception réalisation FtH/FtE - Lot 4 : nord-ouest du département)
2020	18003	10/04/2020	AXIONE (92240)	Bon de commande n° 6 : Génie Civil désaturation transport CN02-CN04	Travaux		63 156,35 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18003 (marché de conception réalisation FtH/FtE - Lot 4 : nord-ouest du département)
2020	18003	24/04/2020	AXIONE (92240)	Bon de commande n° 7 : prise Isolée MTCH-MT08	Travaux		4 669,51 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18003 (marché de conception réalisation FtH/FtE - Lot 4 : nord-ouest du département)
2020	18003	24/04/2020	AXIONE (92240)	Bon de commande n° 8 : prises Isolées MTCH-MT04	Travaux	-	6 007,33 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18003 (marché de conception réalisation FtH/FtE - Lot 4 : nord-ouest du département)
2020	18003	24/04/2020	AXIONE (92240)	Bon de commande n° 9 : prises Isolées AIGR-AI04	Travaux	-	28 772,89 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18003 (marché de conception réalisation FtH/FtE - Lot 4 : nord-ouest du département)
2020	18003	24/04/2020	AXIONE (92240)	Bon de commande n° 10 : prises Isolées CNDN-CN03	Travaux	-	45 244,66 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18003 (marché de conception réalisation FtH/FtE - Lot 4 : nord-ouest du département)
2020	18003	17/04/2020	AXIONE (92240)	Bon de commande n° 11 : prises raccordables sur demande CN11	Travaux	-	13 498,11 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18003 (marché de conception réalisation FtH/FtE - Lot 4 : nord-ouest du département)
2020	18003	17/04/2020	AXIONE (92240)	Bon de commande n° 12 : travaux NRO Montigny	Travaux	-	50 312,35 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18003 (marché de conception réalisation FtH/FtE - Lot 4 : nord-ouest du département)
2020	18003	17/04/2020	AXIONE (92240)	Bon de commande n° 13 : élagage sur ZAPM MT08	Travaux	-	1 750,00 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18003 (marché de conception réalisation FtH/FtE - Lot 4 : nord-ouest du département)
2020	18003	17/04/2020	AXIONE (92240)	Bon de commande n° 14 : élagage sur ZAPM CM03	Travaux	-	1 750,00 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18003 (marché de conception réalisation FtH/FtE - Lot 4 : nord-ouest du département)
2020	18003	17/04/2020	AXIONE (92240)	Bon de commande n° 15 : élagage sur ZAPM CN03	Travaux	-	1 750,00 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18003 (marché de conception réalisation FtH/FtE - Lot 4 : nord-ouest du département)
2020	18003	17/04/2020	AXIONE (92240)	Bon de commande n° 16 : hydrocurage Chambre Orange période janvier à mi-mars 2020	Travaux	-	17 152,00 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18003 (marché de conception réalisation FtH/FtE - Lot 4 : nord-ouest du département)

Envoyé en préfecture le 07/12/2020

Reçu en préfecture le 07/12/2020



Affiché le

ID : 016-200070639-20201118-2020\_30\_CS-DE

Année	N° du marché	Date	Titulaire et code postal	Objet du marché	Type de marché	Mode de passation	Montant	
2020	18003	17/04/2020	AXIONE (92240)	Bon de commande n° 17 : hydrocurage Chambre Orange période mars à août 2019	Travaux	-	8 576,00 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18003 (marché de conception réalisation FttH/FtTE - Lot 4 : nord-ouest du département)
2020	18003	03/04/2020	AXIONE (92240)	Bon de commande n° 18 : hydrocurage Chambre Orange période septembre à décembre 2019	Travaux	-	19 296 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18003 (marché de conception réalisation FttH/FtTE - Lot 4 : nord-ouest du département)
2020	18015	03/04/2020	AXIONE (92240)	Avenant n° 3 au marché conception réalisation FttH/FtTE (Lot 1N : Grand Angoulême et La Rochefoucauld - Porte du Périgord)	Travaux	-	-	Le montant du marché est de 21 821 970 € HT. L'avenant n° 3 a pour objet de compléter le Bordereau de Prix Unitaires.
2020	18015	05/03/2020	AXIONE (92240)	Bon de commande n° 11 : réalisation des murs de soutènement NRO DIGNAC, SRO MT11, SRO MT15 et SRO MB05	Travaux	-	5 000,10 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n° 18015 (marché de conception réalisation FttH/FtTE - Lot 1N : GrandAngoulême et La Rochefoucauld - Porte du Périgord)
2020	18015	03/04/2020	AXIONE (92240)	Bon de commande n° 12 : réalisations des VIE des 7 NRO	Travaux	-	1 300,60 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18015 (marché de conception réalisation FttH/FtTE - Lot 1N : GrandAngoulême et La Rochefoucauld - Porte du Périgord)
2020	18015	03/04/2020	AXIONE (92240)	Bon de commande n° 13 : réparations et hydrocurages sur la période de mai 2019 à mi-mars 2020	Travaux	-	52 901,33 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n° 18015 (marché de conception réalisation FttH/FtTE - Lot 1N : GrandAngoulême et La Rochefoucauld - Porte du Périgord)
2020	18015	10/04/2020	AXIONE (92240)	Bon de commande n° 14 : réalisation d'une désaturation sur ZAPM MB01 entre chambre 104 et 108	Travaux	-	6 116,10 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n° 18015 (marché de conception réalisation FttH/FtTE - Lot 1N : GrandAngoulême et La Rochefoucauld - Porte du Périgord)

Annexe n° 2 du procès verbal du 18 juin 2020 - Délégation du Comité syndical au Président de Charente Numérique : admission des (2020)

N° du marché	Objet du marché	Titulaire du marché	Périmètre	Sous-traitant	Date d'admission	Objet de la sous-traitance	DC4 modificative	Montant total
18001	Marché de conception réalisation FttH/FttE (lot 2)	RESONANCE (mandataire) / SOBECA (co-traitant) / SOMELEC (co-traitant)	Sud Charente	NGR TELECOM (33310)	29/05/2020	Travaux optiques		1 000 € HT
				NEGARA & NEGARA CONSTRUCAO CIVIL (33980)	29/05/2020	Travaux optiques		1 000 € HT
18002	Marché de conception réalisation FttH/FttE (Lot 3)	Groupement AXIONE (mandataire)/BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES (co-traitant)	Ouest Charente	FDRTR (62156)	16/03/2020	Travaux optiques		100 000 € HT
				RESEAU FIBRE TELECOM (62860)	16/03/2020	Travaux optiques		150 000 € HT
				EPIT (94500)	16/03/2020	Travaux optiques		200 000 € HT
				STRATCOM (78700)	16/03/2020	Travaux de Génie Civil		50 000 € HT
				DUTARTRE (16170)	17/03/2020	Travaux optiques	+ 10 000 € HT	20 000 € HT
				M2LINK (64100)	17/03/2020	Travaux optiques		100 000 € HT
				IZLN FIBRE (78340)	03/04/2020	Travaux optiques		150 000 € HT
				AP & P (79410)	24/04/2020	Travaux de Génie Civil		70 000 € HT
				AQUITAINE RESEAUX (17180)	24/04/2020	Travaux de Génie Civil		100 000 € HT
				BST FIBRE (33130)	24/04/2020	Travaux de Génie Civil		150 000 € HT
				FIBER SAV (75018)	24/04/2020	Travaux de Génie Civil		150 000 € HT
				GBH NETWORKS (92160)	24/04/2020	Travaux de Génie Civil		150 000 € HT
				MOJE TECHNOLOGY (16000)	24/04/2020	Etudes et relevés terrains FttH	+ 120 000 € TTC	126 000 € TTC
				ETPM (16430)	30/04/2020	Travaux optiques		100 000 € HT
				AUNIS SAINTONGE ELECTRICITE (17100)	14/05/2020	Travaux de Génie Civil	+ 250 000 HT	350 000 € HT
OBTP 16 (16250)	14/05/2020	Travaux de Génie Civil	+ 100 000 € HT	150 000 € HT				
RHA TELECOM (75014)	14/05/2020	Travaux optiques		150 000 € HT				



Envoyé en préfecture le 07/12/2020

Reçu en préfecture le 07/12/2020

Affiché le



ID : 016-200070639-20201118-2020\_30\_CS-DE

N° du marché	Objet du marché	Titulaire du marché	Périmètre	Sous-traitant	Date d'admission	Objet de la sous-traitance	DC4 modificative	Montant total
18003	Marché de conception réalisation FttH/FttE (Lot 4)	Groupement AXIONE (mandataire)/BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES (co-traitant)	Nord-Ouest Charente	FDRTR (62156)	16/03/2020	Travaux optiques		100 000 € HT
				RESEAU FIBRE TELECOM (62860)	16/03/2020	Travaux optiques		150 000 € HT
				EPIT (94500)	16/03/2020	Travaux optiques		200 000 € HT
				STRATCOM (78700)	16/03/2020	Travaux de Génie Civil		50 000 € HT
				DUTARTRE (16170)	17/03/2020	Travaux optiques	+ 10 000 € HT	20 000 € HT
				M2LINK (64100)	17/03/2020	Travaux optiques		100 000 € HT
				IZLN FIBRE (78340)	03/04/2020	Travaux optiques		150 000 € HT
				AP & P (79410)	24/04/2020	Travaux de Génie Civil		70 000 € HT
				AQUITAINE RESEAUX (17180)	24/04/2020	Travaux de Génie Civil		100 000 € HT
				BST FIBRE (33130)	24/04/2020	Travaux de Génie Civil		150 000 € HT
				FIBER SAV (75018)	24/04/2020	Travaux de Génie Civil		150 000 € HT
				GBH NETWORKS (92160)	24/04/2020	Travaux de Génie Civil		150 000 € HT
				SERTEC (17430)	30/04/2020	Etudes et relevés terrains FttH	+ 84 000 € TTC	204 000 € TTC
				ETPM (16430)	30/04/2020	Travaux optiques		100 000 € HT
				CONTANT ENTREPRISE (19210)	14/05/2020	Forages dirigés et fonçages		50 000 € HT
				AUNIS SAINTONGE ELECTRICITE (17100)	14/05/2020	Travaux de Génie Civil	+ 250 000 HT	350 000 € HT
RHA TELECOM (75014)	14/05/2020	Travaux optiques		150 000 € HT				
SOBECA (17800)	14/05/2020	Travaux de Génie Civil	+ 200 000 € HT	1 000 000 € HT				

Envoyé en préfecture le 07/12/2020

Reçu en préfecture le 07/12/2020

Affiché le



ID : 016-200070639-20201118-2020\_30\_CS-DE

N° du marché	Objet du marché	Titulaire du marché	Périmètre	Sous-traitant	Date d'admission	Objet de la sous-traitance	DC4 modificative	Montant total
18015	Marché de conception réalisation FttH/FttE (Lot 1N)	Groupement AXIONE (mandataire)/BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES (co-traitant)	Grand Angoulême et La Rochefoucauld - Porte du Périgord	BONNEAU TP (87200)	05/03/2020	Travaux de Génie Civil		300 000 € HT
				FDRT (62156)	16/03/2020	Travaux optiques		100 000 € HT
				RESEAU FIBRE TELECOM (62860)	16/03/2020	Travaux optiques		150 000 € HT
				EPIT (94500)	16/03/2020	Travaux optiques		200 000 € HT
				STRATCOM (78700)	16/03/2020	Travaux de Génie Civil		50 000 € HT
				M2LINK (64100)	17/03/2020	Travaux optiques		100 000 € HT
				IZLN FIBRE (78340)	03/04/2020	Travaux optiques		150 000 € HT
				AP & P (79410)	24/04/2020	Travaux de Génie Civil		70 000 € HT
				AQUITAINE RESEAUX (17180)	24/04/2020	Travaux de Génie Civil		100 000 € HT
				BST FIBRE (33130)	24/04/2020	Travaux de Génie Civil		150 000 € HT
				FIBER SAV (75018)	24/04/2020	Travaux de Génie Civil		150 000 € HT
				GBH NETWORKS (92160)	24/04/2020	Travaux de Génie Civil		150 000 € HT
				FIBR'EST (55000)	24/04/2020	Etudes de Génie Civil et relevés terrains FttH	+ 120 000 € TTC	528 000 € TTC
				ETPM (16430)	30/04/2020	Travaux optiques		100 000 € HT
				CONTANT ENTREPRISE (19210)	14/05/2020	Forages dirigés et fonçages		50 000 € HT
				OBTP 16 (16250)	14/05/2020	Travaux de Génie Civil	+ 100 000 € HT	150 000 € HT
RHA TELECOM (75014)	14/05/2020	Travaux optiques		150 000 € HT				
ALLEZ ET CIE (16260)	29/05/2020	Travaux de Génie Civil	+ 300 000 € HT	800 000 € HT				

Envoyé en préfecture le 07/12/2020

Reçu en préfecture le 07/12/2020

Affiché le



ID : 016-200070639-20201118-2020\_30\_CS-DE

**Annexe n° 3 du procès verbal du 18 juin 2020 : Délégation du Comité syndical au Président de Charente Numérique : opérations permettant le déploiement mutualisé d'infrastructures de communications électroniques (de mars 2020 à juin 2020)**

Opérateur	Convention	Secteur	Objet	Date de commande	Montant HT	Observations
ENEDIS	Convention cadre (signée le 13/07/2020)	Cherves-Richemont	Travaux	17/03/2020	156 536,65 €	En cours